

COUTS DE MANUTENTION DE VENTE ET DE TRANSFORMATION POUR LES AGRUMES

Une étude sur les coûts de manutention et de vente dans la Vallée de Rio Grande a été faite par les Professeurs KENNETH A. FUGETT et M. COLLÈGE. Les chiffres qui sont donnés se rapportent surtout à l'agrumiculture du Texas.

Les coûts totaux pour les oranges sont, pour le Texas, inférieurs de 8 cents (28 frs) par caisse par rapport à la Floride et de 10 cents (35 frs) pour les pomelos.

Le tableau suivant donne les coûts moyens par caisse d'emballage et de vente pour les oranges et les pomelos dans 27 stations d'emballage du Texas, les fruits étant emballés dans des caisses pliables en bois armé de 1 3/5 de boisseau (environ 31 kg, 500).

	ORANGES		POMELOS	
	\$	Frs	\$	Frs
Matériel.....	0,3593	125,75	0,3648	127,70
Main-d'œuvre.....	0,1813	63,45	0,1443	50,50
Opérations diverses...	0,0306	10,70	0,0222	7,80
Opérations annexes...	0,0358	12,50	0,0244	8,50
Coût total d'emballage	0,6070	212,40	0,5557	194,50
Administration et vente	0,0792	27,70	0,0732	25,60
Autres Coûts.....	0,0605	21,10	0,0217	60,60
Coût total.....	0,7467	261,20	0,6506	280,70

(1) D'après Cost of Handling, Selling and Processing Citrus Fruit, Texas Farming and Citriculture Mars 1949.

D'après d'autres renseignements le coût moyen total pour l'emballage et vente des oranges en Floride était de 82 cents 79 (289 frs) par caisse pliable en bois armé. La moyenne des coûts pour les oranges du Texas et de la Floride était supérieure pour les sacs de plus de 3 kg, 500. Les coûts pour les caisses pliables en bois armé étaient inférieurs d'environ 16 cents (56 frs) par rapport à ceux pour la caisse standard d'oranges de Floride et inférieurs de 6 cents (21 frs) pour les oranges du Texas.

Les coûts de production de jus d'agrumes de la Vallée de Rio Grande s'élèvent à environ 1 \$ (350 frs) par caisse de 12 boîtes n° 2, 96 cents (336 frs) pour les jus mélangés et 1,9356 \$ (677,50 frs) pour les segments de pomelos. Pour la Floride, ces coûts s'élèvent à 1 \$ (350 frs) pour les oranges, 1 \$ (350 frs) pour les pomelos, 1 \$ (350 frs) pour les jus mélangés et 1,91 \$ (668,50 frs) pour les pomelos en segments.

Les coûts varient considérablement suivant les usines de transformation. Les facteurs causant cette variation proviennent de la différence d'équipement des usines, du rendement, des méthodes de transformation et de la qualité des fruits. Dans les usines où le sucre est utilisé le coût par caisse est supérieur : pour les jus d'oranges, de 7 cents (24,50 frs), pour les pomelos, de 10,5 cents (36,75 frs), pour les jus mélangés, de 9 cents (31,50 frs) et pour les pomelos en segments, de 22 cents (77 frs). Pour ces derniers, le poste « main-d'œuvre » représente presque la moitié du total. Dans les conserveries de la Vallée de Rio Grande ce coût est plus bas qu'en Floride ; aussi le coût total s'en trouve réduit.

15 Juin 1949.

R. N.

1 \$ = 350 frs

LES BANANES EN AUSTRALIE

Les surfaces plantées sont actuellement de 15.122 ha 4 dont 10.782,8 sont en plein rapport. Par état producteur à mi 1949, ces surfaces plantées se répartissaient de la façon suivante :

11.038 ha pour le New South Wales dont 2.902 ne sont pas encore en rapport,

3.955 ha pour le Queensland dont 1.308 ne produisent pas encore,

129 ha pour l'Australie Occidentale dont 96 sont en plantations nouvelles.

Les prix de production en Juin dernier étaient d'environ 12 sh 6 par caisse de 75 lb (33,975 kg) soit d'environ 2 d la livre ou 14,50 fr. le kg au taux actuel de la livre australienne de 780 francs.

Les coûts de commercialisation y compris la commission de

l'Agent qui s'élève à 7,5 % est d'environ 14,50 fr. par kg.

Pour l'État de New South Wales il est fixé un prix maximum de vente au stade mûrisseur de 48 sh par caisse soit un prix de vente maximum de 55,10 fr. du kg par le mûrisseur.

Les détaillants sont autorisés à prendre une marge bénéficiaire de 1 3/4 d par livre ou 11 d par caisse soit 12,65 fr. par kg. ce qui représente une marge de 22 % sur le prix d'achat en mûrisserie. Le prix de vente au consommateur dans cet état est donc au maximum de 67,75 fr.

Nous tenons à remercier M. C. G. King, Directeur du Département des Études Économiques du Ministère de l'Agriculture du New South Wales qui nous a communiqué aimablement ces renseignements.

R. C., le 5-10-46